

DEPARTEMENT  
OISE

ARRONDISSEMENT  
CLERMONT

CANTON  
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

10

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

### NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

18

De votants

22

### OBJET

Vente d'un bien immobilier  
communal sis au 7 place du  
Général de Gaulle

Date de la convocation : 09/12/24

Nombre de votes pour : 22  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

### Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MOKRI Djamila, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. RUCHOT Éric, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, M. VAUCHELLE Patrick, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

### Absents représentés :

Mme WALLON Christine qui avait donné pouvoir à M. PETIT Jean-Luc  
M. FIEVEZ Patrick qui avait donné pouvoir à M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre,  
M. CARPENTIER Didier qui avait donné pouvoir à M. MARCHAND Jean-Pierre,  
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.

### Absente excusée :

Mme Anik MATS

### Secrétaire : M. MARCHAND Jean-Pierre

VU Les articles L 2121-29 du C.G.C.T,

VU Les articles L 2241-1 et suivants du C.G.C.T, précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toutes cession d'immeuble ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles

VU l'estimation de France Domaine en date du 09 janvier 2023,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bien immobilier situé au 7 place du Général de Gaulle à Maignelay-Montigny, est libre d'occupation.

CONSIDERANT que la cession de l'immeuble susmentionné, appartenant au domaine privé de la commune, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer une partie des projets communaux d'ordre public en cours et à venir,

CONSIDERANT l'estimation du bien faite par les services de France Domaine, en date du 09 janvier 2023, d'une valeur vénale de 140 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20241216-17DEC24\_11-DE

Le Conseil Municipal

**A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE**

**DECIDE** La mise en vente d'une maison à usage d'habitation située 7 place du Général de Gaulle, portant la désignation cadastrale 374 AN 94.

**AUTORISE** M. le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires utiles au bon aboutissement de la vente dans les conditions prévues au C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20241216-17DEC24\_11-DE

Le Maire

Denis FLOUR



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site

: [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)